

# RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

## Crèches privées : itinéraire d'un scandale annoncé

La semaine dernière, deux nouveaux livres « Prix du berceau » et « Babyzness » ont fait l'actualité de l'accueil de la petite enfance. Ces travaux pointent les graves dérives de ces structures privées lucratives : limitation des repas, manque de personnel, maltraitance des enfants...

Ils font suite au [rapport de l'Inspection Générale des Affaires sociales \(IGAS\)](#) qui faisait déjà état de situation de maltraitance institutionnalisée.

Dès l'ouverture au secteur marchand de l'accueil de la petite enfance, la CGT s'est opposée à cette marchandisation. La CGT n'a eu de cesse d'alerter sur les inévitables dérives qui allaient en découler : mixité sociale non respectée, déqualification des emplois du secteur, déréglementation, économies de fonctionnement, course à la rentabilité, mauvaises conditions de travail et souffrance au travail, faibles rémunérations, maltraitance des enfants et des personnels, baisse de la qualité de l'accueil entraînant des pénuries de personnels, etc.

Malgré les multiples rapports et publications de recherche sur le secteur (1000 Premiers Jours, Giampino, DG Trésor), les gouvernements successifs se sont obstinés à vouloir financer du low cost.

En France, il manque encore énormément de places d'accueil formel pour répondre aux besoins des familles, le taux de couverture de l'accueil de la petite enfance étant inférieur à 60% (accueil individuel et collectif). En somme, 4 enfants sur 10 ne peuvent pas être accueillis par des professionnel·les et sont donc gardés par la famille, dans une très large majorité les mères.

Face au manque de moyen des collectivités locales et au financement insuffisant de la branche famille de la Sécurité sociale, la puissance publique laisse libre cours au développement du secteur privé et notamment des grands groupes comme Les Petits Chaperons Rouges, Babilou, La Maison Bleue, People&Baby. En plus d'importantes subventions reçues par ces grands groupes, ils bénéficient aussi largement du dispositif

crédit impôt famille utilisé par les entreprises pour préempter des places d'accueil dans ces structures.

Finalement, plus de 80% du prix d'une place d'accueil est financé par de l'argent public ! Encore une fois, l'IGAS avait alerté sur l'opacité et l'inefficacité d'un tel dispositif.

**Pour toutes ces raisons, le privé lucratif n'a pas sa place dans l'accueil des enfants ou des personnes en perte d'autonomie, comme l'a prouvé [l'affaire Orpea](#), puisque concentré sur la rentabilité au détriment des besoins des enfants et des travailleuses. Face à ce constat, le gouvernement doit prendre d'urgence ses responsabilités. Malheureusement, ce n'est pas l'option envisagée dans les orientations de la nouvelle convention d'objectif et gestion (COG) entre l'État et la Cnaf.**

Pour toutes ces raisons, la CGT revendique la création d'un véritable « service public de la petite enfance » qui permette un accueil de qualité, avec des professionnel·les formé·es, une reconnaissance des qualifications, des revalorisations salariales et une réglementation exigeante.

Le colloque du 9 novembre, organisé par la CGT et le CESE : « [Investir dans le secteur du soin et du lien aux autres : un enjeu de l'égalité entre les femmes et les hommes](#) » au Cese, sera une occasion de débattre notamment de ces questions.

Montreuil, le 13 septembre 2023